

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
SECRETARIAT GENERAL

ARRETE

*fixant la liste des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves du concours interne,
au titre de l'année 2020, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile*

La ministre de la transition écologique et solidaire,

VU la loi n° 71-458 du 17 juin 1971 modifiée relative à certains personnels de l'aviation civile ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 71-917 du 8 novembre 1971 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 19 novembre 2014 fixant le règlement, la nature et le programme des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté 22 octobre 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant, au titre de l'année 2020, le nombre et la répartition des places offertes pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile par concours et examen professionnel ;

VU l'arrêté du 21 janvier 2020 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves du concours interne, au titre de l'année 2020, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté 3 février 2020 fixant la composition du jury du concours interne, au titre de l'année 2020, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU le procès-verbal du jury ENAC en date du 11 juin 2020,

ARRETE

Article unique – Sont déclarés admis à l'issue des épreuves du concours interne, au titre de l'année 2020, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile les deux candidats qui suivent, classés par ordre de mérite,

Rang	Civilité	Nom	Prénom
1	Monsieur	RIGGI-CARROLO	Emmanuel
2	Monsieur	MENSAH	Thibault

17 JUIN 2020

Fait le

Pour la Ministre et par délégation
Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines


Sylvie KHATIR